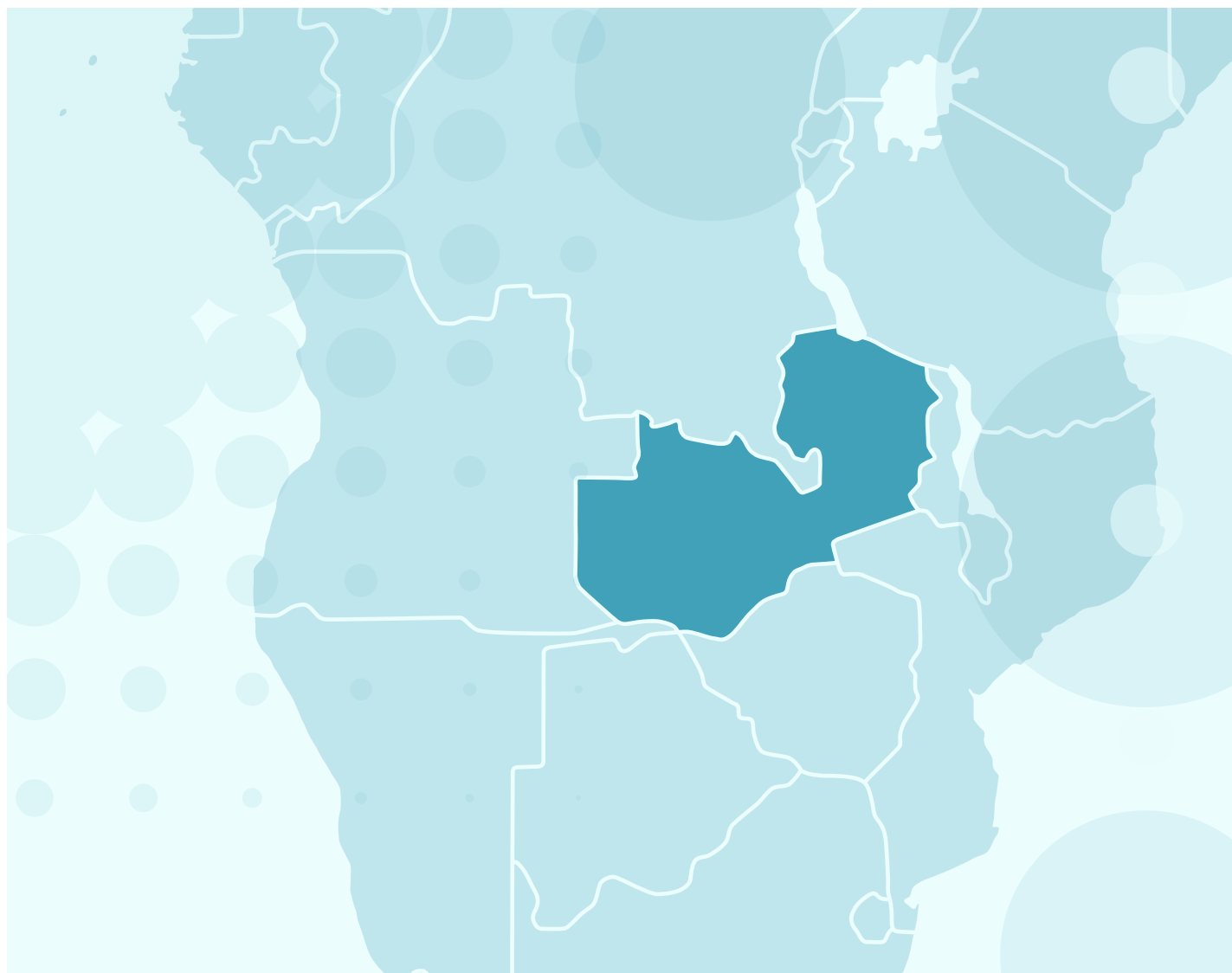


Contrôle rapide

Mise en œuvre du processus de révision des subventions du CS7 pour la Zambie

GF-OIG-26-005
7 mai 2026
Genève, Suisse



Qu'est-ce que le Bureau de l'Inspecteur général ?

Le Bureau de l'Inspecteur général (BIG) protège les actifs, les investissements, la réputation et la pérennité du Fonds mondial en veillant à ce qu'il prenne les bonnes mesures pour accélérer la fin des épidémies de sida, de tuberculose et de paludisme. Grâce à des audits, des enquêtes et des travaux consultatifs, le BIG promeut les bonnes pratiques, améliore la gestion des risques et rend compte des abus en toute exhaustivité et transparence.

Le BIG est une unité indépendante du Fonds mondial, qui en fait néanmoins partie intégrante. Il rend compte au Conseil d'administration par l'intermédiaire de son Comité de l'Audit et des Finances, et sert les intérêts de toutes les parties prenantes du Fonds mondial.

Courriel :

hotline@theglobalfund.org

Formulaire en ligne :

disponible en anglais, espagnol, français et russe

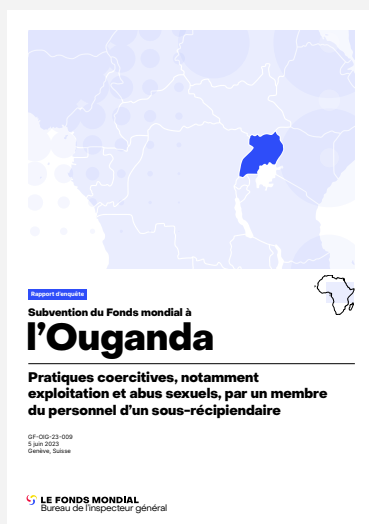
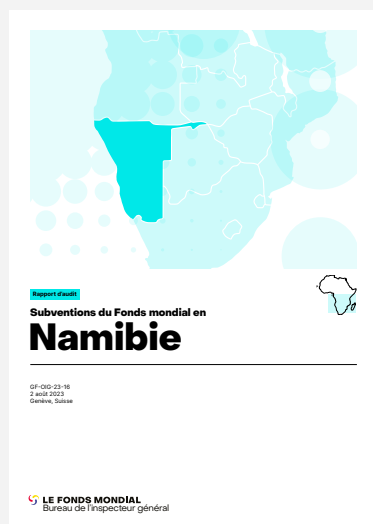


Table des matières

Qu'est-ce qu'un contrôle rapide du BIG ?	4
1. Synthèse	5
2. Contexte du pays, évolution du financement de la santé et conséquences sur les programmes	8
2.1 La Zambie et les trois maladies	8
2.2 Effets des changements du paysage du financement de la santé	10
2.3 Description détaillée du processus adapté de révision des subventions du CS7	14
3. Évaluation détaillée	15
3.1 Communication de l'allocation révisée à l'ICN et aux bénéficiaires principaux	15
3.2 Détermination d'une approche de révision des subventions	16
3.3 Implication auprès de l'ICN et des parties prenantes communautaires	18
3.4 Processus du Secrétariat pour l'examen et l'approbation de la révision des subventions	20
3.5 Lettre de mise en œuvre pour la finalisation de la révision des subventions	22
Annexe 1 : Notations et méthodologie du contrôle rapide	25

Qu'est-ce qu'un contrôle rapide du BIG ?

Un contrôle rapide du BIG est un contrôle ciblé qui fournit une assurance limitée, opportune et fondée sur les risques concernant un sujet ou un processus pendant sa conception et sa mise en œuvre. Ce type de contrôle est particulièrement adapté 1) aux situations où des décisions importantes doivent être prises rapidement sur la base d'informations souvent incomplètes, 2) aux situations où des processus critiques n'existent pas encore mais sont nécessaires de toute urgence, ou 3) aux crises organisationnelles et aux scénarios d'urgence.

L'objectif principal est de fournir une assurance dans un environnement en rapide évolution, de faciliter une identification et une résolution rapides des problèmes liés à la gouvernance, aux risques et aux contrôles, et de soutenir l'élaboration d'un processus approprié et adapté aux objectifs. Le contrôle vise à fournir au Conseil d'administration l'assurance que les processus ont été conçus et mis en œuvre de manière appropriée, en tenant compte de l'évolution du contexte opérationnel.

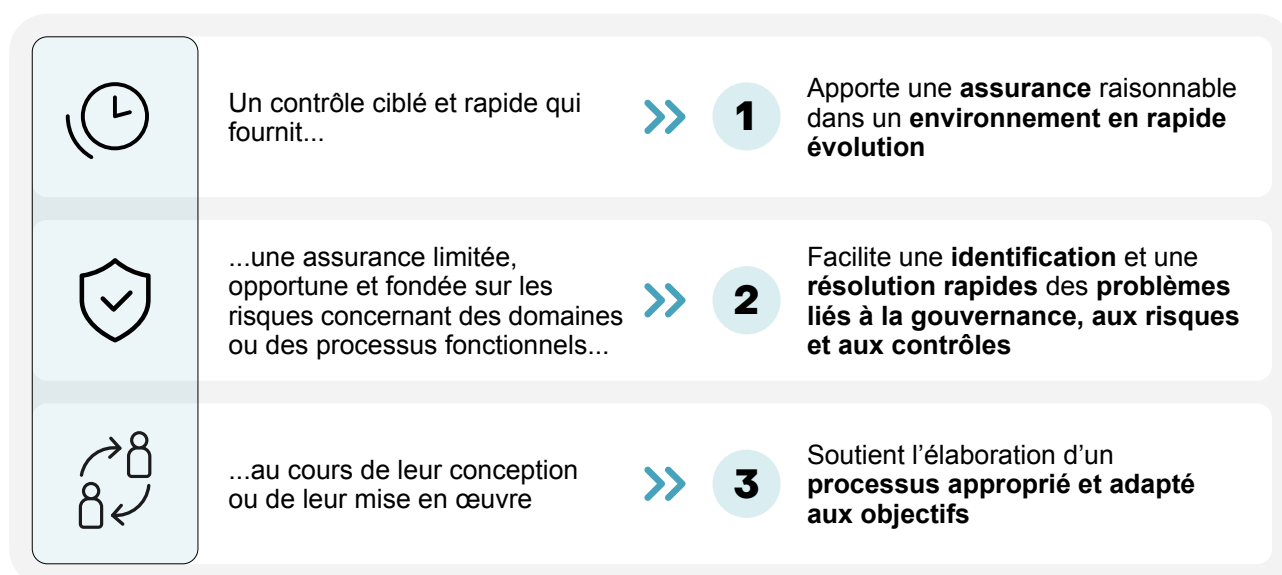
Étant donné que le contexte comprend des circonstances exceptionnelles et que les données fiables ou disponibles sont limitées, le degré d'assurance fourni par le BIG dans le cadre de ces contrôles est inférieur à celui de ses audits standard.

Le BIG prend diverses mesures pour atténuer deux risques inhérents à ce type de contrôles :

- (i) Risques relatifs à la qualité, en raison de la nécessité de fournir une assurance dans un délai court.
- (ii) Risque relatif à l'indépendance, car des retours d'information provisoires et itératifs sont fournis à la direction au fur et à mesure de l'élaboration du processus.

Le BIG a sollicité l'avis d'experts du secteur afin de s'assurer que l'approche est conforme aux normes d'audit interne. Des contrôles de la qualité ont été intégrés afin de fournir une assurance quant à la qualité de la supervision et des données d'audit.

Le Secrétariat du Fonds mondial est responsable du processus. Le BIG fournit des informations à la direction afin de faciliter la prise de décision, mais ne prend pas de décisions exécutives.



1. Synthèse

Contexte	Le paysage du financement des programmes de santé mondiale a rapidement évolué depuis le début de l'année 2025. En réponse à l'incertitude entourant le financement externe, des ajustements exceptionnels se sont révélés nécessaires à mi-parcours, ainsi que la mise en place de mesures progressives. Ces dernières comprenaient la réduction des enveloppes de financement allouées aux pays au titre du cycle de subvention 7 (CS7) et la redéfinition des priorités des programmes à l'aide d'un processus simplifié de révision des subventions. Un processus en plusieurs étapes a ensuite été lancé afin que les parties prenantes des pays et le Secrétariat du Fonds mondial redéfinissent les priorités et révisent les subventions du CS7 en vue de s'adapter à la réduction des enveloppes de financement des pays.	
Portée	Le présent contrôle rapide a cherché à déterminer si le processus de révision des subventions du CS7 avait été mis en œuvre dans le respect des orientations du Fonds mondial. À cette fin, le BIG a évalué les effets des changements du paysage du financement de la santé sur la mise en œuvre des programmes nationaux. Pour ce faire, le BIG s'est basé sur des évaluations menées par des programmes nationaux et par d'autres partenaires du secteur de la santé, afin de rendre compte des perturbations avérées et potentielles. Ces évaluations ont fait l'objet de procédures de vérification à fiabilité limitée. Le BIG ne s'est pas prononcé sur la conception du processus de révision des subventions du CS7 à mi-parcours, car il avait déjà formulé des recommandations rapides à ce sujet au cours de son développement. Le BIG n'a pas non plus émis d'avis sur l'impact du processus de révision des subventions ou sur l'efficacité des ajustements au niveau des pays ou des partenaires, au vu du manque de recul depuis la mise en œuvre.	
Questions et observations du contrôle	Questions du contrôle <i>La communication du Secrétariat du Fonds mondial à l'instance de coordination nationale (ICN) et aux récipiendaires principaux concernant les allocations révisées était-elle exacte ?</i>	Observations Les subventions de la Zambie au titre du CS7 ont fait l'objet d'une réduction de 31 millions de dollars US à la suite du processus de redéfinition des priorités. Les informations communiquées par le Secrétariat du Fonds mondial à l'ICN et aux récipiendaires principaux concernant les allocations révisées étaient exactes. Aucune incohérence n'a été relevée dans la communication du Secrétariat du Fonds mondial adressée à l'ICN et aux récipiendaires principaux. La communication a été adressée en temps utile, dans le respect des échéances fixées par les <i>Orientations relatives à la redéfinition des priorités et à la révision à mi-parcours du CS7</i>.

Questions et observations du contrôle	Questions du contrôle	Observations
	<i>L'approche de révision des subventions (pour les révisions du budget ou de la portée programmatique) a-t-elle été classée de manière appropriée et approuvée conformément aux politiques et aux orientations du Fonds mondial ?</i>	L'approche de révision des subventions adoptée dans le cadre de la redéfinition des priorités du CS7 pour la Zambie a été classée « Révision du budget significative ». En cas de révision du budget significative, l'équipe de pays devait s'assurer que les réaffectations budgétaires n'entraînent pas de changements non approuvés de la portée programmatique. L'équipe de pays évaluait si les réductions budgétaires constituaient un changement significatif de la conception, des buts ou des objectifs de la subvention. Le BIG a confirmé que l'équipe de pays de la Zambie a respecté le processus requis, mené les consultations nécessaires et classé de manière appropriée la révision en tant que révision du budget significative. Le processus de révision des subventions de Zambie s'est déroulé dans le respect des exigences de la note de politique opérationnelle sur les subventions révisées¹. L'approche retenue pour la révision répond aux critères des révisions du budget significatives et est conforme aux <i>Orientations relatives à la redéfinition des priorités et à la révision à mi-parcours du CS7</i>.
	<i>L'implication du Secrétariat du Fonds mondial et son soutien à l'ICN et aux parties prenantes communautaires tout au long du processus de redéfinition des priorités et de révision des subventions ont-ils été suffisants et efficaces ?</i>	Le Secrétariat du Fonds mondial s'est impliqué et a fourni un soutien de manière suffisante et appropriée à l'ICN et aux parties prenantes communautaires au cours du processus de redéfinition des priorités et de révision des subventions. Le Secrétariat a apporté des orientations claires et bien définies tout au long du processus de redéfinition des priorités. Il a également encouragé la participation communautaire à travers l'assistance technique fournie au titre de l'initiative stratégique de participation communautaire.

¹ Manuel des politiques opérationnelles du Fonds mondial – Consulté le 19 janvier 2026

Questions et observations du contrôle	Questions du contrôle	Observations
	<i>Les processus du Secrétariat du Fonds mondial étaient-ils conçus de manière à garantir un examen et une approbation cohérents, transparents et rapides des révisions des subventions ?</i>	Le processus du Secrétariat pour les révisions était conçu de manière structurée et transparente, conformément à la décision de désallocation. Les lettres de notification confirmant les montants réduits du financement étaient exactes et ont été délivrées rapidement. L'équipe de pays a mené un examen de la redéfinition des priorités conformément aux orientations et a consulté les parties prenantes pertinentes, tant au sein du Secrétariat qu'auprès du pays. Les révisions ont été classées correctement, en accord avec les directives relatives à la redéfinition des priorités du CS7, et formellement approuvées par la direction du Département Fort impact – Afrique 2, ce qui témoigne de l'exécution cohérente et en temps opportun des procédures.
	<i>Les informations fournies dans la lettre de mise en œuvre en vue de finaliser le processus de révision des subventions étaient-elles exactes et ont-elles été approuvées de manière appropriée ?</i>	Toutes les révisions étant des révisions du budget, aucune lettre de mise en œuvre n'était requise pour trois subventions. Pour trois des quatre subventions, les modifications définitives ont été communiquées par écrit aux bénéficiaires principaux, à l'ICN et à l'agent local du Fonds par le biais de lettres de notification. Une lettre de mise en œuvre a été envoyée au ministère de la Santé pour la subvention Paludisme afin d'intégrer 1,9 million de dollars US provenant du Fonds catalytique Climat et Santé au profit des systèmes d'information sanitaire résilients face au climat. Aucune incohérence n'a été constatée. La lettre a reçu les signatures attendues et une copie a été envoyée à l'ICN et à l'agent local du Fonds.
Notation du BIG	Aucun problème majeur n'a été relevé	

2. Contexte du pays, évolution du financement de la santé et conséquences sur les programmes

2.1 La Zambie et les trois maladies

Contexte du pays



21,3 millions

Population (2024)



1 235 \$ US

PIB par habitant (2024)



2,5 %

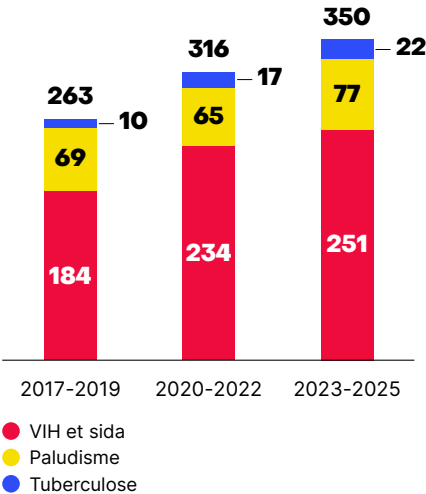
Dépenses publiques générales de santé nationales (% du PIB) (2022)

- ✓ Portefeuille à fort impact
- Politique de sauvegarde supplémentaire
- Contexte d'intervention difficile

Global Fund allocation and grants

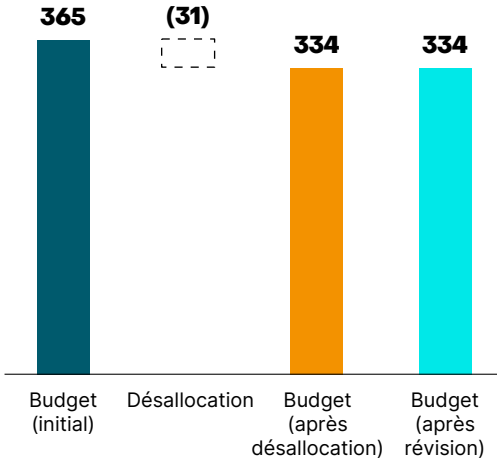
1,96 milliard de dollars US

Décaissements du Fonds mondial depuis 2003



350 millions de dollars US

Allocation du Fonds mondial (2023-2025)



334 millions de dollars US

Répartition du budget après révision (2024-2026)

Composante	Organisations de la société civile	%	Gouvernement	%	Total
 	75 millions de dollars US	29 %	184 millions de dollars US	71 %	259 millions de dollars US
	21 millions de dollars US	28 %	54 millions de dollars US	72 %	75 millions de dollars US
Total	96 millions de dollars US		238 millions de dollars US		334 millions de dollars US

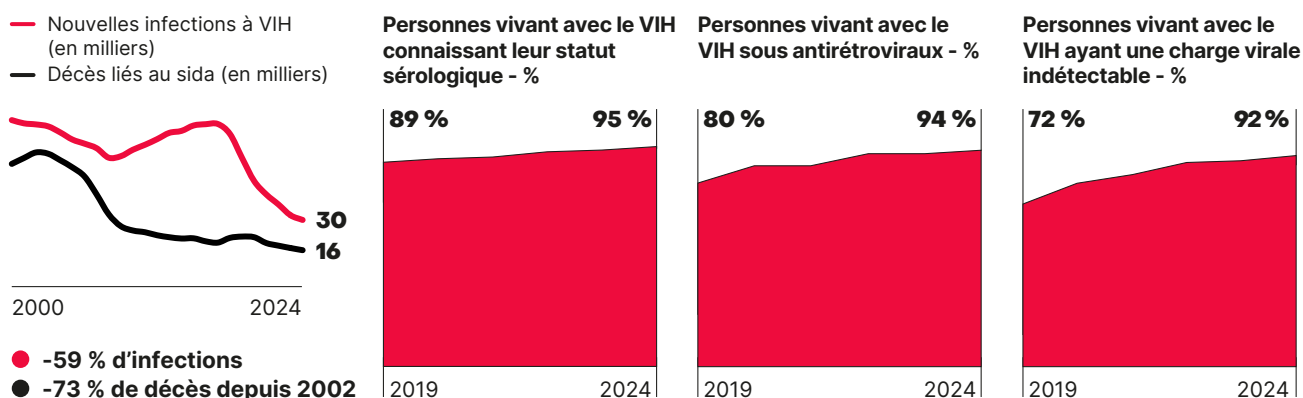
Sources : Données ouvertes de la Banque mondiale, Rapport 2025 sur les résultats du Fonds mondial, Explorateur de données du Fonds mondial.

Les trois maladies

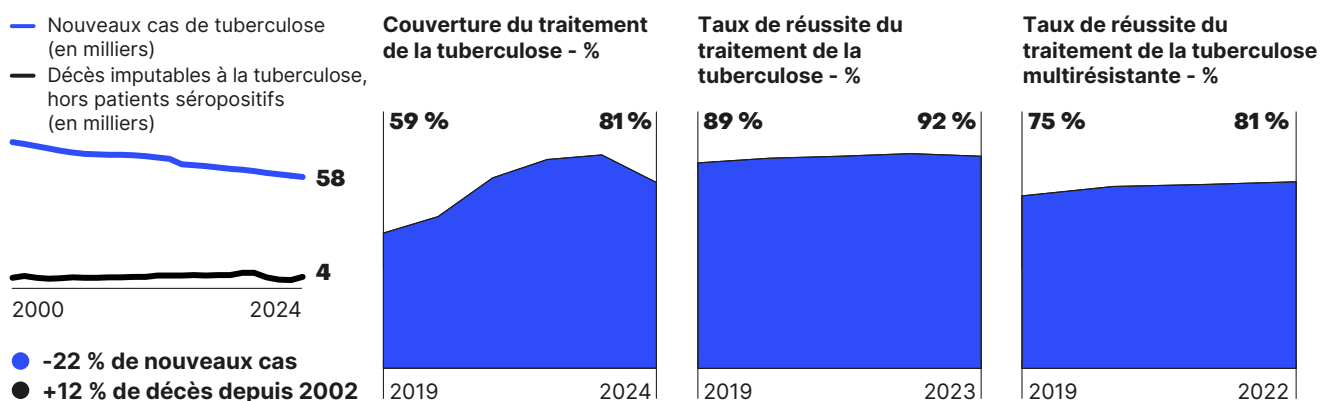
Plus de 1,3 million de personnes vivaient avec le VIH en Zambie, ce qui représente 4 % de la charge de morbidité du VIH (le pays se classe 8e parmi les portefeuilles du Fonds mondial). La Zambie représente 0,7 % de la charge de cas de paludisme (elle est 18e parmi les portefeuilles du Fonds mondial) et 0,6 % de la charge de morbidité de la tuberculose (22e parmi les portefeuilles du Fonds mondial).

Check: HIV/AIDS evolution

Évolution du VIH et de la tuberculose

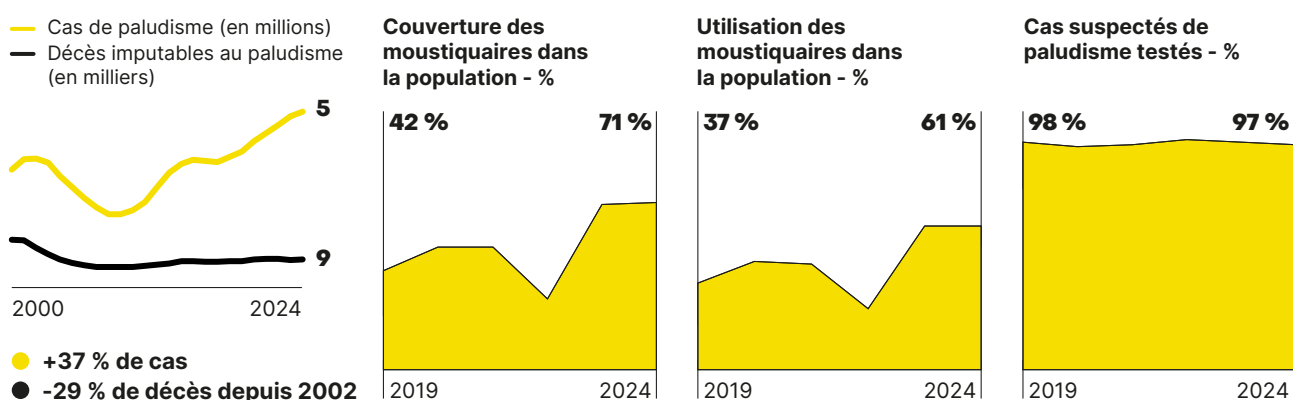


Évolution de la tuberculose



Remarque : Conformément aux directives de l'OMS relatives à la surveillance par cohortes, les indicateurs de réussite du traitement de la tuberculose sont, par nature, en décalage, car les résultats ne sont communiqués qu'une fois que tous les patients d'une cohorte de traitement ont achevé leur traitement. Par conséquent, les résultats de traitement communiqués par l'OMS sont décalés d'un an par rapport au début du traitement de la tuberculose pharmacosensible et de deux ans pour la tuberculose multirésistante.

Évolution du paludisme



Sources : Données ouvertes de la Banque mondiale, Rapport 2025 sur les résultats du Fonds mondial, Explorateur de données du Fonds mondial, Données 2025 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la tuberculose et le paludisme.

2.2 Effets des changements du paysage du financement de la santé

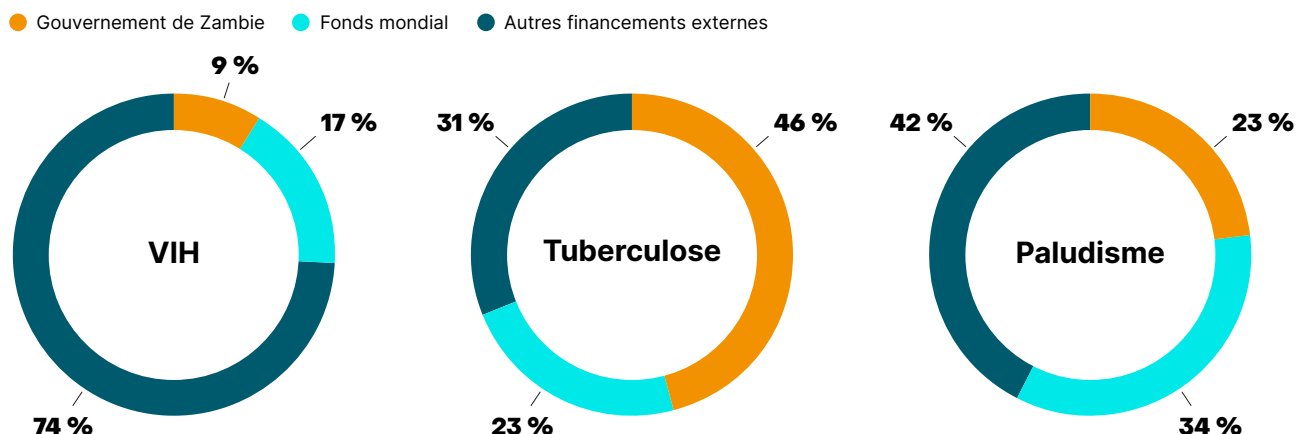
La section suivante aborde les perturbations observées au niveau du pays dans les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Elle repose sur les données et informations rapportées par des sources tierces, notamment des programmes nationaux de lutte contre les maladies et des partenaires dans le pays. Ces données n'ont pas été validées de manière indépendante par le BIG.

Paysage global du financement de la santé

Le secteur de la santé de la Zambie est financé par une combinaison de ressources nationales et externes, ces dernières contribuant à hauteur d'environ 48 %² aux dépenses totales de santé (OMS, 2023).

Les programmes nationaux de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme au titre du CS7 reposent fortement sur le financement externe, bien que le niveau de la contribution nationale varie selon les composantes de maladie.

Figure 1 : Données sur le paysage de financement au titre du CS7



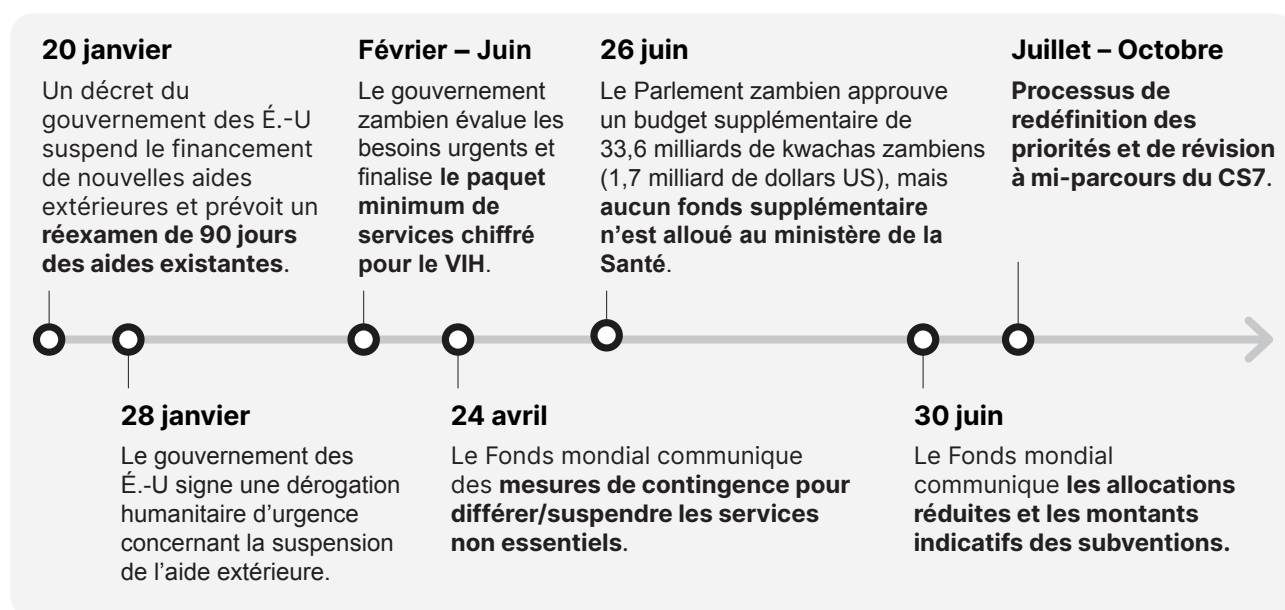
Début 2025, la Zambie a fait face à une réduction de l'aide extérieure estimée à 55 %³, ce qui a particulièrement affecté son secteur de la santé. Pour répondre aux lacunes que cette baisse a provoquées dans la prestation de services, le gouvernement du pays a affecté des ressources supplémentaires et optimisé l'utilisation des ressources existantes.

En avril, le Fonds mondial a introduit des mesures temporaires afin de garantir la continuité des éléments essentiels des programmes, tout en reportant certains domaines d'investissement du CS7. Cette initiative a été suivie, en juin, d'une réduction des allocations du pays.

2 [Répertoire de l'Organisation mondiale de la Santé sur la santé mondiale – Dépenses extérieures de santé en pourcentage des dépenses courantes de santé](#) – Consulté le 10 décembre 2025

3 Le calcul de ce pourcentage repose sur les données disponibles sur [foreignassistance.gov](#) (consulté le 11 décembre 2025). Le montant visé par la désallocation du Fonds mondial n'est pas inclus.

Figure 2 : Chronologie des principaux changements du paysage de financement du secteur de la santé – de juin à octobre 2025



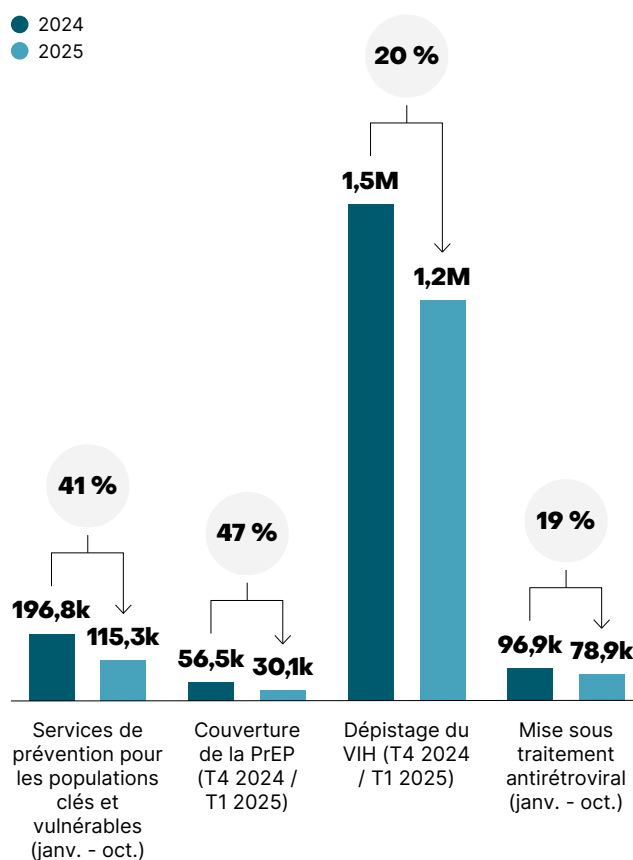
Impact sur le programme de lutte contre le VIH et le sida

Le programme de lutte contre le VIH et le sida dépend considérablement du financement externe. La suspension de certaines aides extérieures a provoqué des perturbations dans la prestation de services. En dépit de la situation, le ministère de la Santé a apporté des ajustements aux rôles des personnels et aux ressources afin d'assurer la continuité des services essentiels de lutte contre le VIH.

La perte du soutien de certains partenaires a entraîné la fermeture de 32 centres de bien-être et l'interruption du programme DREAMS⁴, impactant l'accès à la thérapie antirétrovirale et à la prophylaxie préexposition (PrEP) pour plus de 20 000 personnes parmi les populations clés. Cet événement est lié à la suppression des postes de gestionnaires de données au sein de l'organisation partenaire chargée de la gestion des centres de bien-être, ce qui a limité l'accès aux dossiers médicaux électroniques. Dans l'ensemble, ces changements ont contribué à un déclin des services de prévention pour les populations clés.

En réponse, le ministère de la Santé et les partenaires ont œuvré à renforcer la prise en charge nationale, établir une feuille de route pour la pérennisation et actualiser les directives relatives au VIH afin d'assurer une prestation de services efficace au regard des coûts.

Figure 3 : Indicateurs du VIH impactés par la baisse de l'aide



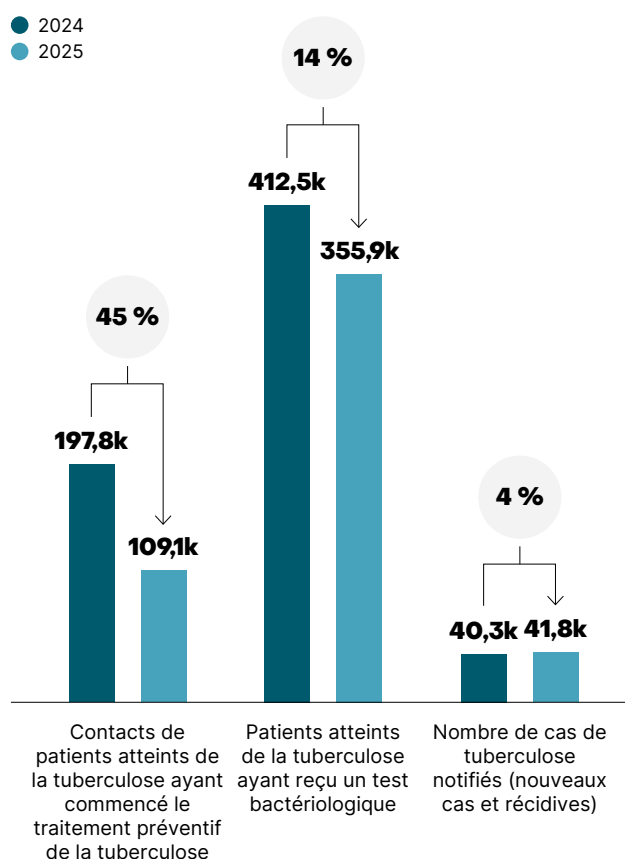
⁴ DREAMS est l'acronyme de Determined Resilient Empowered AIDS-Free, Mentored, and Safe Women (Déterminées, résilientes, autonomisées, sans sida, mentorées et en sécurité).

Impact sur le programme de lutte contre la tuberculose

Le programme de lutte contre la tuberculose en Zambie s'est maintenu de manière relativement stable en 2025 grâce à la continuité du soutien du Fonds mondial et du gouvernement. La réduction du financement externe a amené le programme à abandonner la recherche de cas à grande échelle au profit d'une approche ciblée sur 270 sites à forte fréquentation, ce qui a permis d'augmenter le nombre de cas signalés et d'améliorer les résultats en 2025. Cependant, l'achat de cartouches GeneXpert et de fournitures pour le traitement préventif de la tuberculose a subi des perturbations, ce qui a impacté la mise sous traitement préventif de la tuberculose durant les 10 premiers mois de l'année 2025, comparé à 2024. Livrés à la fin 2025, les produits devraient couvrir les besoins du pays jusqu'à la fin de l'année 2026.

Face à ces perturbations, des mesures immédiates ont été prises, notamment la réaffectation du personnel public, la redistribution des tâches, le déploiement de bénévoles polyvalents et la suppression des frais de radiographie pour les cas suspects.

Figure 4 : Indicateurs de la tuberculose

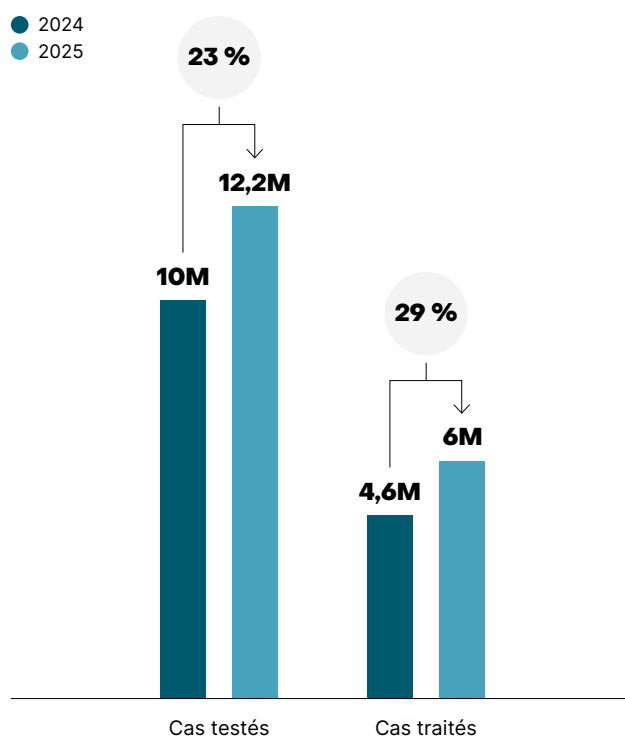


Impact sur le programme de lutte contre le paludisme

Plus des trois quarts de la riposte zambienne contre le paludisme au titre du CS7 sont financés par des partenaires extérieurs, contre 23 % par le gouvernement zambien. Le soutien du Fonds mondial se destine aux produits de base et aux systèmes, tandis que les ressources gouvernementales couvrent les ressources humaines et l'achat de produits chimiques pour la pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent et l'achat de combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine.

La baisse des aides a fortement affecté les activités d'enquêtes et de surveillance. Le nombre de sites sentinelles⁵ est passé de 23 à 12. La ponctualité des rapports a chuté entre janvier et juin 2025 comparé à la même période l'année précédente. Les rapports des structures et des communautés ont diminué de 9 % et de 7 %, respectivement, principalement en raison de la délégation des tâches au sein du personnel.

Figure 5 : Indicateurs du paludisme



⁵ Un site sentinelle est une unité déclarante sélectionnée de façon stratégique. Ces sites collectent de manière systématique des données détaillées et actualisées sur les problèmes de santé, qui peuvent ensuite être utilisées pour dégager des tendances, détecter au plus tôt des flambées épidémiques et orienter la prise de décision.

Si ces activités sont déterminantes pour éclairer de futures interventions, leur diminution ne menace pas dans l'immédiat les interventions vitales en cours et n'aura pas nécessairement d'impact direct sur l'évolution des maladies.

Face aux évolutions du paysage du financement, le ministère de la Santé a optimisé les ressources afin d'assurer le maintien des services essentiels de gestion des cas et de lutte antivectorielle. Si les efforts de lutte contre le paludisme au niveau des structures de santé sont restés stables, les activités de proximité auprès des communautés ont marqué une légère diminution.

Systèmes intégrés pour la santé – systèmes de gestion des produits de santé et ressources humaines pour la santé

En 2025, en raison de déficits de financement, la chaîne d'approvisionnement sanitaire de Zambie a rencontré des perturbations majeures qui ont affecté certains projets, comme le Program for Advancing Supply Chain Outcomes (Programme d'amélioration des résultats de la chaîne d'approvisionnement, ou PASCO), qui soutenait avant cela jusqu'à 70 % de la distribution des produits. En réponse, l'Agence zambienne des médicaments et des fournitures médicales (ZAMMSA) a passé un contrat avec un prestataire logistique, avant de transférer certaines activités de distribution au Programme de gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement. Cependant, l'exclusion de certains produits de lutte contre le VIH de la gamme de produits approuvés par ce dernier a entraîné la création de systèmes de distribution parallèles, qui ont à leur tour provoqué une augmentation des coûts et du niveau d'effort au sein de la ZAMMSA. De surcroît, les cycles de distribution de la ZAMMSA ont diminué de 16 % en 2025, entraînant une réduction du nombre de livraisons de produits et un risque de rupture de stock.

Des problèmes persistants en matière de gouvernance et de capacités au sein de la ZAMMSA ont aggravé la situation. Du fait de l'accès restreint au système électronique d'information pour la gestion logistique (eSIGL), des incohérences sont apparues dans les soldes de stock, ce qui a provoqué des ruptures de stock dans certaines structures de santé. Si l'eSIGL est progressivement pris en charge par le ministère de la Santé, la continuité du soutien aux systèmes logistiques reste incertaine.

En vue de renforcer la prestation des services de santé communautaire, le pays avait visé de former 40 000 agentes et agents de santé communautaires. En 2024, plus de 23 000 d'entre eux avaient reçu une formation. Cependant, la baisse de l'aide extérieure a perturbé ces efforts, entraînant la perte de plus de 11 000 agentes et agents de santé intervenant dans la riposte contre le VIH et près de 23 000 fournissant des services contre le paludisme et la tuberculose ou répondant à d'autres besoins sanitaires essentiels. Ces événements ont impacté la prestation de services de santé communautaire et les efforts de suivi dirigé par la communauté.

2.3 Description détaillée du processus adapté de révision des subventions du CS7

Processus simplifié de révision des subventions à mi-parcours du CS7

Pour les portefeuilles comprenant plusieurs subventions.

D'après les orientations relatives à la redéfinition des priorités et à la révision à mi-parcours du CS7

Chronologie indicative

Fin juin 2025

1



Communication des allocations réduites aux ICN et aux bénéficiaires principaux

- Le Fonds mondial communique aux ICN et aux bénéficiaires principaux les allocations réduites et les montants indicatifs des subventions.

2



Examen par l'ICN des montants indicatifs des subventions

- L'ICN disposait de deux semaines pour fournir une non-objection ou pour demander des changements en remplissant le formulaire de modification des montants de subvention.
- Sans réponse de l'ICN dans les délais fixés, les montants indicatifs sont confirmés automatiquement et deviennent définitifs.

3



Confirmation des montants réduits des subventions

- Les modifications proposées par l'ICN sont examinées et évaluées par le Secrétariat du Fonds mondial.
- Le Fonds mondial confirme les montants réduits des subventions à travers des lettres de notification envoyées à chaque bénéficiaire principal des pays comptant plusieurs subventions.

Mi-juillet 2025

4



Détermination de la nécessité d'une révision supplémentaire et de la méthode à adopter

- L'équipe de pays (avec l'approbation du gestionnaire régional ou de la direction du Département) utilise un formulaire de décision de révision pour déterminer la nécessité d'une révision supplémentaire et la méthode à adopter.
- Il peut s'agir d'une révision du budget ou d'une révision de la portée programmatique.

Fin août 2025

5



Révision des documents de subvention par les bénéficiaires principaux

- Les bénéficiaires principaux (en consultation avec les parties prenantes dans le pays) achèvent les révisions nécessaires en se basant sur l'étendue des changements apportés aux subventions.

Septembre 2025

6



Examen par l'ICN et envoi par les bénéficiaires principaux des documents de subvention révisés

- En cas de révisions de la portée programmatique, l'ICN est tenue d'examiner les propositions de révision et de redéfinition des priorités des bénéficiaires principaux sous deux semaines après leur envoi.
- En cas de révisions du budget significatives, l'approbation de l'ICN n'est pas requise, mais le bénéficiaire principal doit l'informer avant l'envoi.

Mi-septembre 2025

7



Examen et approbation des révisions par le Fonds mondial

- Le Fonds mondial examine et approuve les documents de subvention révisés afin de s'assurer qu'ils répondent aux priorités convenues et aux orientations relatives à la redéfinition des priorités du CS7.
- Une révision programmatique peut exiger un examen renforcé, c'est-à-dire un examen supplémentaire du Comité d'approbation des subventions ou du Comité technique d'examen des propositions (CTEP), à la demande du Secrétariat du Fonds mondial.

Mi-octobre 2025

8



Finalisation de la révision

- En cas de révisions de la portée programmatique, le bénéficiaire principal signe la lettre de mise en œuvre, qui est contresignée par le Fonds mondial.
- Les révisions du budget ne nécessitent pas de lettre de mise en œuvre.

3. Évaluation détaillée

3.1 Communication de l'allocation révisée à l'ICN et aux récipiendaires principaux

Question :

La communication du Secrétariat du Fonds mondial à l'ICN et aux récipiendaires principaux concernant les allocations révisées était-elle exacte ?

Principal processus contrôlé :

- Communication des allocations réduites et des montants indicatifs de subvention par le Fonds mondial aux ICN et aux récipiendaires principaux.

Conclusion : La communication par le Secrétariat du Fonds mondial des allocations révisées à l'ICN et aux récipiendaires principaux était **exacte**.

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
<i>Le Fonds mondial a communiqué les allocations réduites et les montants indicatifs de subvention à l'ICN de Zambie, au récipiendaire principal et aux autres parties prenantes pertinentes dans le pays le 30 juin 2025.</i>	Le BIG a examiné la communication transmise à l'ICN et aux récipiendaires principaux et a constaté que les allocations réduites et les montants indicatifs des subventions ont été communiqués avec exactitude aux parties prenantes du pays et étaient alignés sur les chiffres définitifs approuvés, y compris des ajustements de nature qualitative ou autre. La lettre a été adressée au ministère de la Santé, à la présidence et la vice-présidence de l'ICN, aux membres de l'ICN, aux représentants des récipiendaires principaux et à d'autres parties prenantes pertinentes en copie. Elle comprenait une ventilation des nouveaux montants indicatifs des subventions comparés aux allocations initiales afin de faciliter l'examen de l'ICN.

3.2 Détermination d'une approche de révision des subventions

Question :

L'approche de révision des subventions (pour les révisions du budget ou de la portée programmatique) a-t-elle été classée de manière appropriée et approuvée conformément aux politiques et aux orientations du Fonds mondial ?

Principaux processus contrôlés :

- Approche retenue pour déterminer la nature de la révision des subventions (révision du budget ou révision de la portée programmatique).
- Processus et justification pour l'approbation de l'approche de révision des subventions, conformément aux orientations relatives à la redéfinition des priorités à mi-parcours du CS7.
- Classification de la décision de révision des subventions pour chaque budget des subventions réduites, conformément aux orientations.
- Documentation de l'évaluation effectuée par l'équipe de pays sur la nécessité d'une révision supplémentaire et de l'approbation par le gestionnaire régional / la direction du Département.

Principaux processus contrôlés :

- Processus d'adoption des mesures correctives visant à remédier aux problèmes identifiés – sans objet, aucun problème n'ayant été identifié lors de l'examen de ce processus.

Conclusion : L'approche de révision des subventions a été **correctement classée, documentée et approuvée** conformément aux politiques et aux orientations du Fonds mondial.

3.2 Détermination d'une approche de révision des subventions

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
<i>L'équipe de pays remplit un formulaire de décision de révision pour déterminer si une subvention nécessite une révision supplémentaire et proposer une approche adaptée. Pour déterminer l'approche de révision à adopter, l'équipe de pays évalue plusieurs facteurs. Elle considère notamment les points suivants :</i> <i>• Si les changements programmatiques ou budgétaires qui découlent de l'exercice de redéfinition des priorités exigent une révision formelle.</i> <i>• S'il est nécessaire d'apporter des changements à la portée programmatique.</i> <i>• L'incidence sur le respect des conditions d'accès au fonds de contrepartie ou des conditions programmatiques.</i> <i>• Si toutes les questions en suspens soulevées par le CTEP peuvent encore être résolues.</i> <i>La justification de ces décisions est documentée pour chaque subvention et transmise au gestionnaire régional ou à la direction du Département pour approbation.</i>	Le BIG a constaté que le formulaire de décision de révision avait été correctement utilisé pour les quatre subventions, que celles-ci avaient conservé leur portée programmatique initiale et qu'elles répondaient à toutes les exigences en matière d'examen et d'approbation énoncées dans les orientations de redéfinition des priorités à mi-parcours du CS7. Chaque subvention a conservé ses objectifs programmatiques et les cibles de son cadre de performance. Toutes les interventions ont été conservées, seules des modifications minimales ont été apportées aux activités au sein de chaque intervention. Ces changements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur la réalisation des objectifs programmatiques. Les subventions conjointes ont été révisées afin de les aligner sur le paquet minimum de services liés au VIH et au sida, tandis que les subventions Paludisme ont été actualisées pour garantir une couverture suffisante des interventions de lutte antivectorielle et de gestion des cas. Le BIG a confirmé que les communications adressées par l'Équipe chargée de l'efficacité opérationnelle du Fonds mondial à l'équipe de pays de Zambie, datées du 4 août et du 1er septembre 2025, indiquaient que la direction du Département avait approuvé les révisions des subventions.

3.3 Implication auprès de l'ICN et des parties prenantes communautaires

Question :

L'implication du Secrétariat du Fonds mondial et son soutien à l'ICN et aux parties prenantes communautaires tout au long du processus de redéfinition des priorités et de révision des subventions ont-ils été suffisants et efficaces ?

Principaux processus contrôlés :

- Participation de l'ICN à l'examen des allocations réduites et des montants indicatifs des subventions, sa réponse et les délais d'exécution.
- Vérification de l'approbation des commentaires de l'ICN par sa direction (présidence et vice-présidence), avec représentation du gouvernement et de la société civile.
- Vérification de la soumission par les récipiendaires principaux de la révision de la portée programmatique à l'ICN (y compris réunion de présentation mettant en évidence les principales évolutions des modules et des interventions, notamment les modifications apportées aux accords de mise en œuvre).
- Vérification de la notification par les récipiendaires principaux à l'ICN préalablement à l'envoi des documents des révisions du budget au Fonds mondial.
- Degré de participation des communautés / de la société civile tout au long du processus de redéfinition des priorités.

Conclusion : Le Secrétariat du Fonds mondial s'est impliqué et a fourni un soutien **de manière suffisante et efficace** auprès de l'ICN et des parties prenantes communautaires au cours du processus de redéfinition des priorités et de révision des subventions.

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
Examen des montants indicatifs de subvention <i>Pour les portefeuilles comprenant plusieurs subventions, l'ICN examine les montants indicatifs des subventions communiqués par le Fonds mondial et dispose de deux semaines pour fournir une non-objection ou pour demander des changements en envoyant le formulaire de modification des montants de subvention.</i> <i>Sans réponse de l'ICN dans les délais fixés, les montants indicatifs sont confirmés automatiquement et deviennent définitifs.</i>	Le BIG a constaté que le processus d'examen et d'approbation de l'ICN avait été consultatif et impliqué de multiples parties prenantes, y compris des représentants de la communauté et de la société civile. Le 14 juillet 2025, la présidence de l'ICN a officiellement répondu au Fonds mondial dans le délai imparti de deux semaines, confirmant que l'allocation révisée décrite dans la lettre datée du 30 juin 2025 avait été examinée et acceptée à la suite d'une résolution adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale de l'ICN. La communication a été signée par la présidence de l'ICN, avec copie à la vice-présidence et à tous les membres de l'ICN, y compris la présidence du Mécanisme d'autocoordination de la société civile.

3.3 Implication auprès de l'ICN et des parties prenantes communautaires

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
Examen des révisions et des décisions de redéfinition des priorités <i>En cas de révisions de la portée programmatique, l'ICN est tenue d'examiner les propositions de révision et de redéfinition des priorités des récipiendaires principaux, y compris les principales évolutions des modules, des interventions, et des accords de mise en œuvre, sous deux semaines après leur envoi au Fonds mondial. L'approbation doit être fournie par la présidence de l'ICN et le représentant de la société civile si la présidence représente le gouvernement, ou inversement.</i> <i>Si l'ICN n'a pas répondu au terme du délai de deux semaines imparti, le Fonds mondial prendra ce silence pour approbation et poursuivra le processus d'examen et d'approbation des révisions.</i> <i>En cas de révisions du budget significatives, l'approbation de l'ICN n'est pas requise, mais le récipiendaire principal doit l'informer avant l'envoi.</i>	Le BIG a constaté que le processus de révision et de redéfinition des priorités s'était accompagné d'une consultation adéquate de l'ICN et des parties prenantes communautaires. Aucune modification n'a été apportée à la portée programmatique de l'ensemble des subventions du Fonds mondial au titre du CS7 en Zambie. Toutes les subventions ont fait l'objet de révisions du budget significatives. Ces ajustements ont été effectués conformément à la procédure établie en matière de révisions du budget et alignés sur les orientations relatives à la redéfinition des priorités. L'ICN a organisé une retraite de redéfinition des priorités du 22 au 25 juillet 2025 afin d'aborder les révisions du budget avec les récipiendaires principaux, avant leur soumission au Fonds mondial. Le 4 juillet 2025, les parties prenantes de la société civile ont bénéficié d'orientations. Elles ont activement contribué à l'élaboration de la feuille de route pour la redéfinition des priorités et ont participé aux réunions de l'ICN. Les organisations de la société civile ont participé aux séances plénières et aux groupes de travail, et l'équipe de pays du Fonds mondial a salué l'approche collaborative adoptée par la Zambie dans le cadre du processus de révision des subventions. Les organisations de la société civile qui mettent en œuvre des activités de subventions pour le ministère de la Santé, en tant que sous-réceptiendaires ou sous-sous-réceptiendaires, n'ont pas été directement associées par celui-ci aux réunions de révision des subventions. En effet, leur participation a été principalement facilitée par le biais de CITAM PLUS⁶ et de l'ICN, ce qui a permis aux organisations de la société civile de comprendre le processus de redéfinition des priorités et d'y prendre part.

⁶ CITAM PLUS (Community Initiative for Tuberculosis, AIDS and Malaria Plus related diseases) est une organisation de la société civile intervenant en Zambie.

3.4 Processus du Secrétariat pour l'examen et l'approbation de la révision des subventions

Question :

Les processus du Secrétariat du Fonds mondial étaient-ils conçus de manière à garantir un examen et une approbation cohérents, transparents et rapides des révisions des subventions ?

Principaux processus contrôlés :

- Procédure suivie par l'équipe de pays pour évaluer les modifications proposées par l'ICN concernant les montants indicatifs de subvention.
- Examen et approbation par le Fonds mondial des documents de subvention révisés afin de garantir leur conformité avec les priorités convenues et les orientations en matière de redéfinition des priorités.

Conclusion : Les processus du Secrétariat étaient **adéquats** pour assurer un examen et une approbation cohérents, transparents et rapides des révisions de subvention.

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
<i>Examen de la modification proposée concernant la répartition par programme et confirmation de la réduction des montants de subvention</i> <i>Si l'ICN propose des modifications aux montants indicatifs des subventions, le Fonds mondial examine la proposition à la lumière des justifications fournies par le candidat, avant d'émettre une lettre de notification confirmant les montants réduits des subventions.</i>	Sans objet. L'ICN a répondu le 14 juillet 2025 par une lettre signée par sa présidence, confirmant qu'elle acceptait la décision de désallocation sans demander de modification des montants indicatifs des subventions.

3.4 Processus du Secrétariat pour l'examen et l'approbation de la révision des subventions

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
Examen et approbation des documents de subvention révisés des bénéficiaires principaux <i>L'équipe de pays examine les documents de subvention afin de garantir leur conformité avec les priorités convenues et les orientations en matière de redéfinition des priorités.</i> <i>En cas de révisions de la portée programmatique, l'autorité d'approbation varie selon qu'elles nécessitent ou non un examen renforcé :</i> • <i>Sans examen renforcé : approbation par le gestionnaire régional ou la direction du Département et le gestionnaire financier de la subvention.</i> • <i>Avec examen renforcé : nécessite soit l'examen et l'approbation du Comité d'approbation des subventions, soit l'examen du CTEP, suivi de l'approbation du gestionnaire régional ou de la direction du Département et du gestionnaire financier de la subvention.</i> <i>L'équipe de pays, en concertation avec les conseillers de la Division des Investissements stratégiques et de l'Impact, détermine si un examen renforcé est nécessaire et recommande un examen par le Comité d'approbation des subventions ou le CTEP en fonction des facteurs de déclenchement définis dans les directives.</i>	Le BIG a constaté que le processus d'examen et d'approbation par le Secrétariat des documents de subvention révisés s'était déroulé conformément aux directives et procédures approuvées. Cette évaluation a été documentée dans les formulaires de décision de révision et a été officiellement approuvée par la direction du Département le 4 août 2025. Il n'y a eu aucune révision de la portée programmatique.

3.5 Lettre de mise en œuvre la finalisation de la révision des subventions

Question :

Les informations fournies dans la lettre de mise en œuvre en vue de finaliser le processus de révision des subventions étaient-elles exactes et ont-elles été approuvées de manière appropriée ?

Principaux processus contrôlés :

- Communication par le Fonds mondial du budget révisé définitif des subventions aux bénéficiaires principaux par le biais de lettres de notification.
- Communication par le Fonds mondial du budget révisé définitif de la subvention Paludisme accordée au ministère de la Santé par le biais d'une lettre de mise en œuvre adressée au bénéficiaire principal du ministère.

Conclusion : La lettre de mise en œuvre envoyée pour la subvention Paludisme, ainsi que les communications finales concernant les subventions Tuberculose et VIH, étaient **exactes et dûment signées**.

3.5 Lettre de mise en œuvre la finalisation de la révision des subventions

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
<i>En cas de modification de la portée programmatique, le Fonds mondial adresse une lettre de mise en œuvre au bénéficiaire principal pour signature. Une fois la lettre signée par le bénéficiaire principal, le Fonds mondial la contresigne et finalise la révision dans le système de gestion des subventions. La lettre de mise en œuvre comprend :</i> • <i>Le tableau de confirmation de subvention révisé ;</i> • <i>Le budget récapitulatif révisé ;</i> • <i>Le cadre de performance révisé (dans des cas exceptionnels) ;</i> • <i>Toute exigence supplémentaire ou modifiée liée à la subvention dans le cadre de cette révision.</i> <i>La lettre de mise en œuvre, dûment signée, officialise les révisions approuvées et permet leur mise en œuvre.</i> <i>Les révisions du budget ne nécessitent pas de lettre de mise en œuvre.</i>	Le BIG a constaté que le montant révisé de la subvention, le budget récapitulatif et les exigences modifiées liées à la subvention avaient été correctement reflétés dans les communications finales relatives aux subventions révisées. Le Fonds mondial a officiellement notifié au bénéficiaire principal les budgets révisés approuvés pour les subventions Tuberculose et VIH par le biais de lettres de notification datées du 6 octobre 2025. Les lettres de notification ont été dûment signées par le gestionnaire principal de portefeuille du Fonds, et envoyées en copie à la présidence de l'ICN, à la coordination de l'ICN et à l'agent local du Fonds. Les révisions du budget ne nécessitent pas de lettre de mise en œuvre. Toutefois, une lettre de mise en œuvre (datée du 20 octobre 2025) a été émise concernant la subvention Paludisme révisée, car un montant supplémentaire de 1,9 million de dollars US provenant du Fonds catalytique Climat et Santé a été intégré au cours du processus de révision afin de soutenir des systèmes d'information sanitaire résilients face au climat. Ce financement supplémentaire a nécessité une mise à jour du cadre de performance, requérant l'envoi d'une lettre de mise en œuvre au bénéficiaire principal du ministère de la Santé. La lettre de mise en œuvre faisait état du budget révisé, qui prévoyait un financement supplémentaire approuvé de 1,9 million de dollars US provenant du Fonds catalytique Climat et Santé. Aucune incohérence n'a été constatée. La lettre était adressée aux bénéficiaires principaux (avec copie à l'ICN et à l'agent local du Fonds) et contenait l'approbation écrite des modifications apportées aux budgets récapitulatifs et programmatiques, marquant ainsi l'achèvement du processus de révision de trois des quatre subventions.

Définitions

Révision de la portée programmatique : Une révision de la portée programmatique consiste en une modification officielle de la conception, des buts ou des objectifs d'une subvention au titre du CS7, lorsque la redéfinition des priorités entraîne des ajustements programmatiques significatifs. Une telle démarche est nécessaire lorsque les modifications vont au-delà de simples réallocations budgétaires et entraînent des changements significatifs de la portée d'une subvention.

Révisions du budget : Ajustement formel de la structure financière d'une subvention au titre du CS7 à la suite de l'exercice de redéfinition des priorités à mi-parcours. Cette procédure intervient après que le Fonds mondial a émis une lettre de notification informant d'une réduction du montant total de la subvention. Elle est requise lorsque les modifications apportées à l'allocation financière de la subvention sont suffisamment importantes pour nécessiter une démarche de documentation et une approbation.

Redéfinition des priorités programmatiques : Processus consistant à réorganiser et à ajuster les activités et les investissements prévus dans le cadre des subventions au titre du CS7 afin de garantir que les ressources limitées soient affectées aux interventions les plus cruciales et vitales.

Lettre de notification : Communication du Secrétariat confirmant les montants réduits (et l'achèvement des révisions du budget pour les modifications n'affectant pas la portée programmatique).

Lettre de mise en œuvre : Document officiel visant à finaliser les modifications apportées à la portée programmatique (et les cas particuliers tels que les fusions de subventions), comprenant la version révisée de la confirmation de subvention, du budget récapitulatif, du cadre de performance et des exigences.

Orientations relatives à la redéfinition des priorités et à la révision à mi-parcours du CS7 : Orientations du Secrétariat (publiées le 8 juillet 2025 et mises à jour le 25 septembre 2025) régissant la classification et les autorisations en matière de gouvernance.

Récipiendaire principal : Organisation légalement responsable de la mise en œuvre de la subvention et de la gestion fiduciaire.

Direction du Département : Les responsables du Secrétariat chargés d'approuver l'approche de révision.

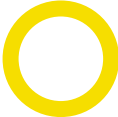
Annexe 1 : Notations et méthodologie du contrôle rapide

Les contrôles rapides menés par le BIG respectent les principes de l'audit interne tels que définis par le Global Institute of Internal Auditors. Ces contrôles sont régis par les normes internationales relatives à la pratique professionnelle de l'audit interne et par le Code de déontologie de l'IIA, garantissant ainsi la qualité, la cohérence et le professionnalisme des travaux du BIG. Ce dernier a élaboré une méthodologie pour les contrôles rapides qui établit des lignes directrices pour la conduite et la gestion de ces contrôles. La méthodologie est en outre étayée par l'acte constitutif du BIG, son manuel d'audit, son code de conduite et les mandats spécifiques à chaque mission, qui garantissent collectivement l'indépendance des auditeurs et préservent l'intégrité du processus de contrôle.

Les contrôles rapides du BIG fournissent une assurance limitée, opportune et fondée sur les risques concernant un sujet ou un processus pendant sa conception et sa mise en œuvre. Ils évaluent l'adéquation et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne, en mettant particulièrement l'accent sur l'identification précoce des problèmes, et soutiennent le développement d'un processus approprié et adapté à l'objectif. Ces contrôles peuvent s'appuyer sur une combinaison de tests ciblés, d'entretiens, d'examens de documents et de triangulations avec d'autres sources de contrôle externe afin de parvenir à une conclusion équilibrée et fondée sur des preuves.

La méthodologie de notation utilisée dans les contrôles rapides reflète le degré auquel les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle sont conçus et fonctionnent efficacement pour soutenir la réalisation des objectifs. Les notations sont attribuées en fonction de la nature et de la gravité des problèmes identifiés, de la fiabilité des preuves disponibles et du contexte dans lequel le contrôle est effectué.

Classification des notations du contrôle rapide

Notations	Définition
 Absence de problème significatif	Absence de problème ou problèmes mineurs constatés. Les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques ont été conçus et mis en œuvre de manière raisonnable, compte tenu du contexte, et se sont révélés significativement efficaces pour soutenir la réalisation des objectifs.
 Problèmes modérés constatés	Problèmes d'importance modérée constatés. Les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques ont été conçus et mis en œuvre de manière raisonnable, compte tenu du contexte, mais un ou un petit nombre de problèmes ont été identifiés qui sont susceptibles de présenter un risque modéré pour la réalisation des objectifs.
 Problèmes significatifs constatés	Plusieurs problèmes significatifs et/ou un (des) problème(s) grave(s) constaté(s). Les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques ne sont pas conçus de façon adéquate et/ou ne sont généralement pas efficaces. Ces problèmes sont de telle nature que la réalisation des objectifs est gravement compromise.
 Impossibilité de conclure	Aucune conclusion n'a pu être tirée en raison d'informations insuffisantes, incomplètes ou peu fiables. La conception et/ou la mise en œuvre des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques n'ont pas pu être évaluées de manière adéquate, et l'efficacité de ces processus reste indéterminée.